Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_019-DE

DCM DU 22 JANVIER 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.019*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **22 janvier** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 16 janvier 2026 - Date d'affichage : 23 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

20 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Éric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Ronan SALAÜN et Mesdames Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

9 excusés : Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED- SGHAÏER,

9 pouvoirs : Messieurs Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H), Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), Alexandra MARIE (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL), Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Lydia DERIEUX) et Anne-Laure OULED- SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_019-DE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS – ÉTABLISSEMENT D'UN SUPPORT ÉLECTRIQUE AÉRIEN SUR LA PARCELLE BC 152 – AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

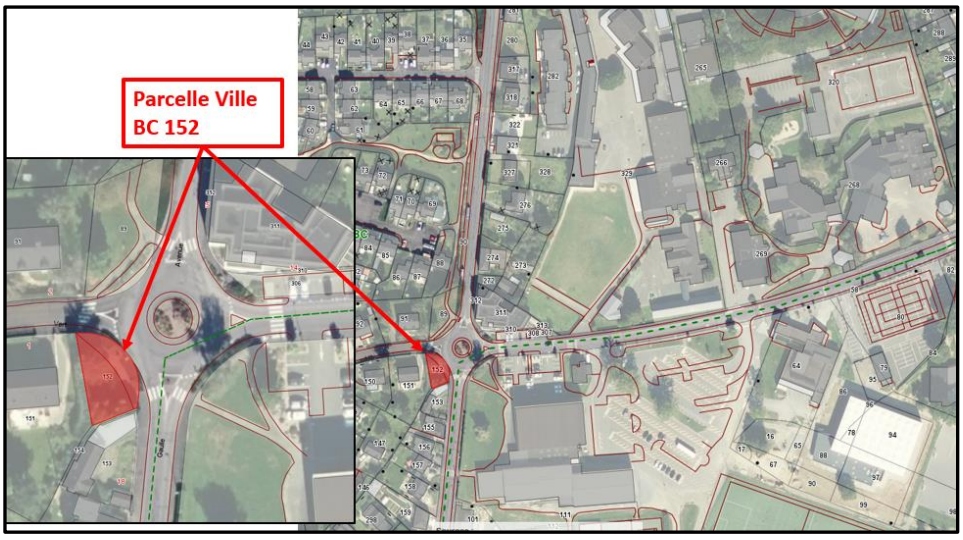
VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le projet de convention de servitude entre Enedis et la Ville de Liffré, annexée à la présente délibération ;

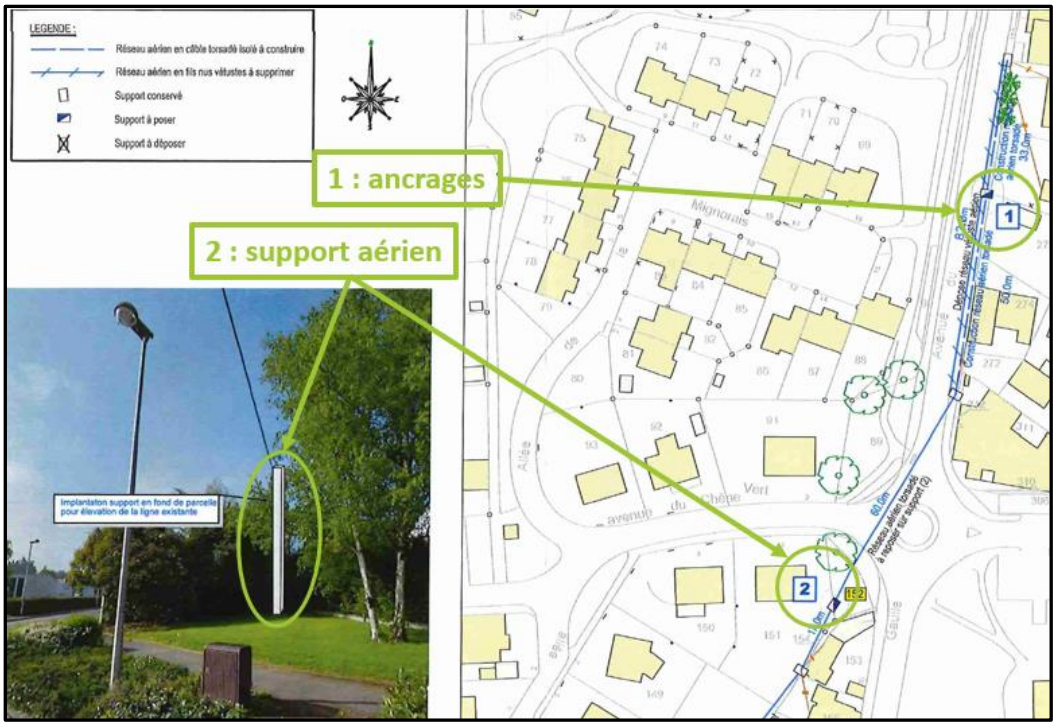
VU l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Services Techniques, Environnement, Sécurité, Commerce » réunie le 11 décembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'Enedis a sollicité la Ville pour la signature d'une convention de servitude afin d'établir à demeure un support électrique aérien sur la parcelle communale BC 152, ainsi que deux ancrages pour conducteurs aériens d'électricité sur l'Avenue du Général de Gaulle ;

Madame Claire BRIDEL, 1ère adjointe en charge de l'urbanisme et du développement durable informe l'assemblée qu'Enedis a sollicité la Ville pour la signature d'une convention de servitude afin d'établir à demeure un support électrique aérien sur la parcelle communale BC 152 (en rouge sur le plan de situation annexé), ainsi que deux ancrages pour conducteurs aériens d'électricité sur l'Avenue du Général de Gaulle.



Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_019-DE



La convention de servitude prévoit notamment de :

- Établir à demeure un support aérien sur la parcelle BC 152 (n°2 sur le plan de projet) et 2 ancrages pour conducteurs aériens d'électricité à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique (n°1 sur le plan de projet),
- L'élagage, l'enlèvement, l'abattage de toutes plantations à proximité de l'emplacement de l'ouvrage.

Dans ladite convention, la Ville s'engage à :

- ne procéder à, sous le tracé et à proximité des ouvrages, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture, ni aucun travail ou construction préjudiciable à l'ouvrage.

La convention de servitude est conclue à titre gratuit. Tous les frais annexes (notaire, …) liés à cette opération seront à la charge exclusive d'ENEDIS.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS, pour l'installation d'un support électrique aérien sur la parcelle communale BC 152, et 2 ancrages pour conducteurs aériens d'électricité sur l'Avenue Général de Gaulle,

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_019-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude, ou tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération,
- DIT que tous les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr